

CONSIGNES DE GESTION DES DECHETS A LA SALLE COMMUNALE



Tri des déchets

Par respect pour l'environnement, la Commune de Plan-les-Ouates invite les usagers et usagères des locaux à suivre les consignes ci-dessous.



L'utilisation de vaisselle compostable est recommandée en cas de matériel jetable.



Les restes alimentaires crus et cuits
La vaisselle compostable
peuvent être collectés ensemble.



A déposer dans le conteneur de déchets de cuisine prévu à cet effet, mais uniquement dans des sacs verts compostables



Bouteilles de boisson
uniquement



Les bouteilles sont à écraser, bouchons refermés, dans la benne enterrée du point de collecte sans sacs plastiques



Bouteilles de boisson



Les bouteilles en verre doivent être déposées dans les bennes enterrées du point de collecte. En dehors des heures d'ouverture ds points, voir avec le responsable des locaux



Barquette en alu
Feuille aluminium



Barquette ou feuille en alu usagé à déposer dans les bennes enterrées du point de collecte.



huiles de frites



Vous pouvez toutefois jeter jusqu'à 1 litre d'huile usagée par sac à ordures. Les quantités supérieures devront être évacuées à L'ESREC de la Praille.



Cartons d'emballage



Les cartons doivent être aplatis ou déchirés avant d'être déposés dans les bennes enterrées du point de collecte.



Serviettes en papier usagée
Nappes en papier usagées
Sachets d'emballage en plastique

Eviter de trop remplir les sacs poubelles de 110 l. sinon ceux-ci ne rentreront pas dans la bascule de la benne enterrée du point de collecte.

Généralités

Pensez à :

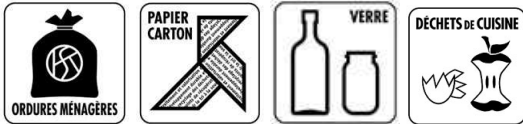
- Rendre l'emplacement, et le matériel qui vous a été éventuellement prêté, propre(s).
- Débarrasser tous vos déchets dans les bennes appropriées (retricycle, déchetterie mobile etc.).
- Respecter les horaires d'ouverture des points de collecte (dépôt déchets interdit après 20 heures, les dimanches et jours fériés)
- Pour toutes autres questions, contacter le responsable des locaux
- **Respecter les consignes ci-dessus**



Le point de collecte le plus proche :

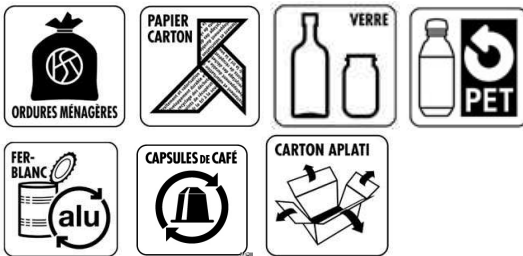
n°9 – Salle communale

à disposition :



n°8 – Centre voirie

à disposition :



Points de récupération

